

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 07/04/2020

# LES PHARMACIES DU TERRITOIRE DE BELFORT MOBILISÉES POUR PERMETTRE L'ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Si le confinement de la population au sein des habitations a pour but légitime d'assurer la protection sanitaire individuelle et collective, il favorise, dans le contexte des violences conjugales, une exposition plus importante au danger.

Cette situation exceptionnelle a conduit le gouvernement à mettre en œuvre des dispositifs et des pratiques professionnelles inédites pour garantir, en cette période de crise, une protection aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants.

Ainsi le 27 mars dernier, Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur et Carine WOLF-THAL, présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens ont annoncé que, durant toute la période de confinement, les victimes de violences intra-familiales pourront se rendre dans la pharmacie la plus proche de leur domicile, où elles seront accueillies et où l'alerte sera immédiatement donnée auprès des forces de l'ordre. Afin de prendre en charge au plus vite les victimes, les forces de police et de gendarmerie ont reçu consigne d'intervenir en urgence pour les appels provenant des pharmacies.

## Ce dispositif permet :

- une alerte efficace et discrète vis-à-vis de la personne violente ;
- une prise en charge rapide des victimes :
- le dépôt de plainte, le début de l'enquête judiciaire et la recherche de solutions de mise à l'abri des victimes malgré le confinement.

Chaque victime qui souhaite avoir recours à ce dispositif pourra ainsi prétendre sortir de son domicile pour aller faire des courses et remplir l'attestation en cochant la case correspondante. Il ne sera jamais reproché à une victime de violences intra-familiales parvenant à quitter son foyer de s'être échappée sans attestation.

Une fiche réflexe a été adressée aux 49 pharmacies du Territoire de Belfort précisant les modalités de prise en charge des victimes. Chaque professionnel de santé a également été invité à apposer sur la devanture de son officine une signalétique spécifique visant à informer les terrifortains et terrifortaines de l'existence de cette mesure.

# Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél.: 0384571576

Mél.: pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr

Direction du cabinet

1 rue Bartholdi 90020 Belfort CEDEX



Destiné aux femmes victimes de violences conjugales, ce dispositif pourra également tout aussi bien bénéficier à toutes victimes de violences dans le cercle familial, à commencer par les mineurs.

Rappelons également que l'ensemble des acteurs terrifortains restent, en cette période de confinement, mobilisés pour maintenir leur accompagnement et leur soutien aux femmes victimes de violences.

• CIDFF 90 : Accès aux droits et accompagnement vers l'emploi des femmes et des familles

Association fermée au public depuis le 16 mars 2020 Information juridique : 06 02 04 33 92 par la juriste

Toutes autres demandes: 03 84 28 00 24

Consultations par mail assurées : cidf-belfort@orange.fr

• **Solidarité Femmes :** Accueil de jour et lieu d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des femmes, et notamment des victimes de violences conjugales – Centre d'hébergement insertion

Association fermée au public depuis le 17 mars et permanences extérieures annulées.

Accueil de jour assuré par téléphone par un travailleur social les lundi, mardi, jeudi et vendredi

matin de 9h à 12 h au : 07.67.22.87.06

Consultations par mail assurées : solidarite-femmes@wanadoo.fr

CHRS Insertion : ligne téléphonique dédiée pour les résidentes et les différents partenaires.

#### France Victimes 90 :

Accueil du public fermé.

Juriste disponible au 09 70 19 52 52

Consultations par mail assurées : contact@aaivi.fr

Consultations psychologiques possibles également par téléphone, si urgence.

#### • Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie :

Écoute des victimes de violences conjugales.

Intervenante sociale disponible au 06 10 30 71 79 et par courriel à

celine. degermann @ territoire debel fort. fr

#### Police/Gendarmerie/Justice :

L'accueil des victimes est toujours possible en brigades de gendarmerie comme au commissariat de police, ainsi que le dépôt de plainte. Un avis Parquet est fait systématiquement. Les juridictions sont fermées mais assurent le traitement des contentieux essentiels et notamment les affaires de violences conjugales (ordonnances de protection, audiences correctionnelles pour les mesures de détention provisoire et de contrôle judiciaire, présentations devant le juge d'instruction et le juge de la liberté et de la détention, permanences du parquet, procédures d'urgence devant le juge civil notamment pour l'éviction du conjoint violent...).

#### • SIAO/115 :

Maintien des demandes d'hébergements et de logements adaptés pendant la période de confinement. Saisine dématérialisée de la commission. Coordinatrice SIAO (Laure Barbier) disponible au 06.16.28.15.03

• Fondation Armée du Salut : logement d'urgence et dispositif « auteurs »

Maintien du logement d'urgence dédié aux femmes victimes de violences conjugales.

La victime est orientée sous 24h vers un autre hébergement pour libérer le logement d'urgence.

Le dispositif « auteurs » est maintenu également (pour rappel 3 places en expérimentation).

#### • HNFC :

Maintien habituel de la prise en charge des femmes victimes de violences pendant la période de confinement (accueil et prise en charge aux urgences et service du pôle femme/mère/enfant). Convention pour le dépôt de plainte des femmes victimes de violences toujours en vigueur. Service social ouvert.

#### • Conseil départemental :

Ouverture des PAS/ESC Carré Liberté de Belfort et de Delle sans accueil du public.

Les usagers des PAS/ESD fermés peuvent contacter le PAS Carré Liberté / ESD Belfort Ouest par téléphone et le matin uniquement de 09h00 à 12h00 au 03 84 57 38 38.

Maintien de la protection maternelle et infantile, pour les consultations d'enfants et les visite à domicile, entre autres ; le Foyer de l'enfance : présence de 4 professionnels pour un accueil 7/7j et 24/24h de 11 enfants et 2 mères.

## • Centre de prévention et d'éducation familial Simone Veil :

Fonctionnement réduit mais permanences téléphoniques assurées au 03.84.28.17.12. RDV en urgence assurés pour les IVG et victimes de violences, si besoin.

#### • Fonctionnement des outils nationaux

- o n°3919 joignable de 9 h à 19 h du lundi au samedi
- Plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles https://arretonslesviolences.gouv.fr/

